

Conseil d'administration de l'INSA Hauts-de-France

Séance du 8 décembre 2022

Relevé de décisions

Rédactrice : Caroline FLORINDA

Etaient présents ou représentés :

Collège A des professeurs des universités	Souad HARMAND, Fethi ALOUI, Mirentxu DUBAR, Mohamed DJEMAI, Jean-Christophe POPIEUL, Jimmy LAUBER
Collège B des autres enseignants chercheurs et enseignants	Mickael BOCQUET, Sandrine DE CROOS (procuration à Mickael BOCQUET), Jamila RAHMOUN
Collège C des personnels de bibliothèque, ingénieurs, administratifs, techniciens, sociaux et de santé	Jean-HUBERT ANCEAU, Laurence BARA (procuration à Jean-Hubert ANCEAU), Martine CHARLES
Collège D des usagers	Ghita BASBAS, Camille EDOUARD, Rekaya KOUCHLEF, Jérémy HAUBOURDIN
Collège des Personnalités extérieures	Mylène BRONNIART (procuration à Christian VAUTRIN), Pierre CARLOTTI, Jean-Pierre CHOEL, Rodolphe DELAUNAY, Sylvain TRANOY, Laurence SAYDON, Christian VAUTRIN
Invités	Armel de la BOURDONNAYE, Directeur de l'INSA HdF Abdelakim ARTIBA, Président de l'UPHF Marie-Line MONNIER, Secrétaire générale de l'INSA HdF Eric BILLOT, représentant de la Rectrice de la région académique Hauts-de-France Caroline FLORINDA, chargée des affaires juridiques, François DELCROIX, Directeur des ressources humaines Carine COPLO, Agent comptable Véronique LANDRAIN, Directrice des affaires financières Eric BRICOUT, Cécile ROSELLE, Rodolphe URBANIAK, Cellule d'aide au pilotage Ludovic VAN OOST, Directeur du Pôle Formations et Vie Etudiante Ghislaine DENISSELLE, responsable du Pôle du Développement Durable et Responsabilité Sociétale

Sylvain TRANOY, vice-président du conseil d'administration, ouvre la séance, après vérification du quorum (23 membres présents ou représentés sur 32 membres en exercice), il fait ensuite la lecture des procurations.

L'ordre du jour de la séance est le suivant :

- 1- Election du Président du Conseil d'Administration
- 2- Approbation du relevé de décisions de la séance du 13 octobre 2022
- 3- Sortie de l'établissement expérimental
- 4- Budget rectificatif n°2 2022
- 5- Budget initial 2023
- 6- Campagne d'emplois Enseignants Chercheurs et Enseignants 2023

- 7- Bilan mi-parcours du contrat d'établissement
- 8- Régime de l'intéressement
- 9- Plan d'actions Qualité et Amélioration continue
- 10- Contrôle interne comptable et budgétaire et plan d'actions 2023.
- 11- Bilan social 2020
- 12- Exonération des droits d'inscription des étudiants extracommunautaires
- 13- Capacités d'accueil en Masters et autres informations
- 14- Répartition financière de la Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC)
- 15- Plan de sobriété énergétique
- 16- Point sur la rentrée 2022-2023 (information)
- 17- Droits de candidature pour l'entrée en 4ème année du cursus ingénieur
- 18- Décisions du Conseil des Etudes (Information écrite) :

- Plan de déploiement MO-MP INSA
- Charte de déontologie jury VAE
- Calendriers Ingénieurs, Licence et Master
- Règlement des Etudes et Examens Ingénieurs, Licence et Master
- Information sur le rapport Parcoursup
- Composition des commissions : Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes (FSDIE) - Proposition de composition de la Commission FSDIE et évolution des critères d'attribution
- Information sur les conditions d'assiduité et de présence au cours et examens*
- Syllabus cycle ingénieur
- Modification calendrier FISA
- Liste des responsables pédagogiques

- 19- Décisions du Conseil Scientifique (Information écrite) :

- Avis sur les projets en réponse à l'AAP interne « cofinancement de thèse »
- Avis sur la mise à jour de la charte en signature
- Informations sur le volet Recherche du Dialogue Stratégique de gestion avec le MESRI
- Informations sur les chaires de Professeur Junior
- Répartition dotation INSA HdF aux laboratoires
- Révision de la charte du doctorant

1. Approbation du relevé de décisions de la séance du 13 octobre 2022

Le Président de séance demande l'approbation du relevé de décisions de la séance du 13 octobre 2022.

Décision :

Le conseil d'administration adopte à la majorité des voix (22 pour, 1 abstention) le relevé de décisions du 13 octobre 2022.

2. Election du Président du conseil d'administration

Suite à la démission de Stéphane RIVENQ, Sylvain TRANOY rappelle que le conseil d'administration doit procéder à l'élection de son nouveau Président. Le conseil d'administration élit son président parmi les personnalités extérieures. L'élection a lieu au scrutin uninominal majoritaire à deux tours : premier tour à la majorité absolue, second tour à la majorité relative.

Rodolphe DELAUNAY, sénior Vice-Président de Toyota Motor Manufacturing, se déclare candidat et présente les motivations de sa candidature.

Après la présentation de sa candidature et l'organisation du vote à bulletins secrets, il est procédé au dépouillement, le Président de séance, proclame ensuite les résultats ci-après :

Membres en exercice	32
Nombre de votants	23
Nombre de bulletins blancs	3
Nombre de bulletins nuls	0
Suffrages exprimés	20
Nombre de voix obtenues	20

Résultats :

Monsieur Rodolphe DELAUNAY est déclaré élu Président du conseil d'administration de l'INSA Hauts-de-France.

3. Sortie de l'établissement expérimental

Armel de la BOURDONNAYE explique que la demande de sortie de l'expérimentation sera présentée au Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation aux fins de pérenniser l'établissement UPHF sous le statut de « grand établissement ».

Il précise que cette demande s'accompagne de la sortie de l'Ecole d'Arts et de Design (ESAD) de Valenciennes en tant qu'établissement composante de l'UPHF. L'INSA HdF et l'École Supérieure d'Art & de Communication (ESAC) de Cambrai conserveront leur statut d'établissement composante du « grand établissement ».

Concernant le calendrier, le Directeur de l'INSA HdF indique que la demande officielle, formalisée par la délibération du conseil d'administration à venir de l'UPHF le 15 décembre prochain et mandatant le Président de l'UPHF pour mener la procédure jusqu'à son terme, déclenchera la visite et l'évaluation du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES) pour aboutir à la décision de l'Etat, dans le meilleur des cas, de pérenniser l'établissement sous le statut de « grand établissement ».

Rekaya KOUCHLEF demande si l'établissement conservera ses statuts et ses dérogations.

Armel de la BOURDONNAYE précise que le « grand établissement » permet de pérenniser les statuts dans la durée.

Abdelakim ARTIBA, Président de l'UPHF, ajoute que l'établissement expérimental a un statut dérogatoire et que si l'on veut modifier les statuts de manière substantielle, il faut attendre deux années d'expérimentation supplémentaires pour en sortir. Si les modifications statutaires sont jugées non substantielles, la pérennisation en « Grand établissement » est possible. La sortie de l'ESAD n'aura pas d'impact, elle est issue d'un commun accord, il explique qu'il n'y a jamais eu de projets en commun entre les deux établissements. L'intérêt de cette sortie de l'expérimentation est de stabiliser les statuts.

Le Président du conseil d'administration soumet la demande de sortie de l'expérimentation et sa pérennisation en grand établissement au vote du conseil :

Décision :

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité des voix (23 pour) la demande de sortie de l'expérimentation et sa pérennisation en grand établissement.

4. Budget rectificatif n°2 de 2022

Véronique LANDRAIN, Directrice des affaires financières, présente les modifications du budget rectificatif n°2 de l'exercice 2022 :

- Une mise à jour de la prévision des recettes encaissables sur l'année civile 2022
- Un ajustement des autorisations d'engagement et des crédits de paiement en fonction des besoins estimés d'ici le 31/12/2022
- Une mise à jour du tableau des emplois financés hors SCSP

Ces opérations rectificatives impactent la situation budgétaire, patrimoniale et les opérations pluriannuelles de l'établissement ainsi que le tableau des emplois 2022.

Les tableaux réglementaires sont soumis au vote du conseil :

Tableau 2
Autorisations budgétaires - Budget 2022 après BR2

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Autorisations budgétaires en AE et CP, prévisions de recettes et solde budgétaire *

Dépenses			Recettes	
	Montants		Montants	
	AE	CP		
Personnel	11 986 900,00 €	11 986 900,00 €		Recettes globalisées
<i>dont contributions employeur au CAS Pension</i>			9 848 051,00 €	Subvention pour charges de service public
			22 120,00 €	Autres financements de l'Etat
			125 000,00 €	Fiscalité affectée
Fonctionnement	3 328 621,00 €	3 337 235,00 €	5 093 347,00 €	Autres financements publics
			2 063 945,00 €	Recettes propres
			- €	Recettes fléchées **
			- €	Financements de l'Etat fléchés
Investissement	950 900,00 €	562 286,00 €	182 736,00 €	Autres financements publics fléchés
			- €	Recettes propres fléchées
TOTAL DES DÉPENSES	16 266 421,00 €	15 886 421,00 €	17 335 199,00 €	TOTAL DES RECETTES
Solde budgétaire (excédent)		1 448 778,00 €	- €	Solde budgétaire (déficit)

Tableau 4
Équilibre financier - Budget 2022 après BR2

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Besoins (utilisation des financements)		Financements (couverture des besoins)	
Solde budgétaire (déficit) *	- €	1 448 778,00 €	Solde budgétaire (excédent) *
<i>dont solde budgétaire budget principal</i>		1 448 778,00 €	<i>dont solde budgétaire budget principal</i>
<i>dont solde budgétaire budget du SAIC</i>			<i>dont solde budgétaire budget du SAIC</i>
<i>dont solde budgétaire FU</i>			<i>dont solde budgétaire FU</i>
<i>dont solde budgétaire BAI</i>			<i>dont solde budgétaire BAI</i>
<i>dont solde budgétaire SIE</i>			<i>dont solde budgétaire SIE</i>
Remboursements d'emprunts	- €	- €	Nouveaux emprunts
Opérations au nom et pour le compte de tiers ** (décaissements de l'exercice)	800,00 €	500,00 €	Opérations au nom et pour le compte de tiers ** (encaissements de l'exercice)
Autres décaissements sur comptes de tiers (non budgétaires)	- €	- €	Autres encaissements sur comptes de tiers (non budgétaires)
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (= D2+b1+c1+e1)	800,00 €	1 449 278,00 €	Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (=D1+b2+c2+e2)
Variation de trésorerie (Abondement)	1 448 478,00 €	- €	Variation de trésorerie (Prélèvement)
<i>dont Abondement de la trésorerie fléchée ***</i>	91 936,00 €		<i>dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée ***</i>
<i>dont Abondement sur la trésorerie non fléchée</i>	1 356 542,00 €		<i>dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée</i>
TOTAL DES BESOINS	1 449 278,00 €	1 449 278,00 €	TOTAL DES FINANCEMENTS

Tableau 6
Situation patrimoniale - Budget 2022 après BR2

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Compte de résultat prévisionnel

CHARGES		Montants	PRODUITS		Montants
Personnel		12 956 900,00 €	Subventions de l'Etat		9 674 121,00 €
<i>dont charges de pensions civiles*</i>		2 836 500,00 €	Fiscalité affectée		125 000,00 €
Fonctionnement autre que les charges de personnel et intervention		3 358 621,00 €	Autres subventions		5 778 083,00 €
			Autres produits		2 563 945,00 €
TOTAL DES CHARGES (1)		16 315 521,00 €	TOTAL DES PRODUITS (2)		18 139 149,00 €
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)		1 823 628,00 €	Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)		
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)		18 139 149,00 €	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)		18 139 149,00 €

* Il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions.

	Montants
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	1 823 628,00 €
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	425 000,00 €
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	
- produits de cession d'éléments d'actifs	
- quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	
= CAF ou IAF*	2 248 628,00 €

* capacité d'autofinancement ou insuffisance d'autofinancement

État prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS		Montants	RESSOURCES		Montants
Insuffisance d'autofinancement*		-	Capacité d'autofinancement*		2 248 628,00 €
Investissements		562 286,00 €	Financement de l'actif par l'Etat		
Remboursement des dettes financières		-	Autres ressources		
			Augmentation des dettes financières		
TOTAL DES EMPLOIS (5)		562 286,00 €	TOTAL DES RESSOURCES (6)		2 248 628,00 €
APPORT au FONDS DE ROULEMENT (7) = (6)-(5)		1 686 342,00 €	PRELEVEMENT sur FONDS DE ROULEMENT (8) = (6)-(5)		

Tableau 9 - EPSCP
Tableau des opérations pluriannuelles

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

A - Dépenses

Opérations	Montant de l'opération	Autorisations d'engagement					Crédits de paiement					Restes	
		AE ouvertes au titre des années antérieures	AE consommées au titre des années antérieures	AE reportées ou reprogrammées en année n	AE nouvelles ouvertes en année n	Total des AE ouvertes pour l'année n	CP ouverts au titre des années antérieures	CP consommés au titre des années antérieures	CP reportés ou reprogrammés en année n	CP nouveaux ouverts en année n	Total des CP ouverts pour l'année n	Restes à engager en fin d'année n (AE)	Restes à payer sur AE consommées en fin d'année n (CP)
		(1)	(2)	(3)	(4)=(2)-(3)	(5)	(6)=(4)+(5)	(7)	(8)	(9)=(7-8)	(10)	(11)=(9)+(10)	(12)=(1)-(3)-(6)
22-26-70-003 alloc A ROSCEL AID Op. 2 Op. 3	5 215	-	-	-	5 215	5 215	-	-	-	5 215	5 215	-	-
total contrats de recherche	5 215	-	-	-	5 215	5 215	-	-	-	5 215	5 215	-	-
Op. 1 Op. 2 Op. 3													
total contrats de formation continue	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
21-26-70-001 SAMI	248 000	122 500	10 259	112 241	125 500	237 741	122 500	10 259	112 241	125 500	237 741	-	-
21-26-70-002 INTERREG ETAIR	40 574	35 816	12 328	23 488,00	4 758	28 246	35 816	6 622	29 194	4 758	33 952	-	-
22-26-70-004 INSA 2025	365 472	-	-	-	90 800	90 800	-	-	-	90 800	90 800	274 672	-
22-26-70-005 ERASMUS +	160 890	-	-	-	63 700	63 700	-	-	-	63 700	63 700	97 190	-
Total contrats d'enseignement	814 936	158 316	22 587	135 729	284 758	420 487	158 316	16 881	141 435	284 758	426 193	371 862	-
Op. 1 Op. 2 Op. 3													
Total programmes pluriannuels d'investissement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	820 151	158 316	22 587	135 729	289 973	425 702	158 316	16 881	141 435	289 973	431 408	371 862	-
pour information, répartition des opérations pluriannuelles par enveloppes :													
Ss total personnel	235 315	15 000	10 259	4 741	59 215	63 956	15 000	10 259	4 741	59 215	63 956	161 100	-
Ss total fonctionnement et intervention	349 036	89 816	11 728	78 088	147 958	226 046	89 816	6 622	83 194	147 958	231 152	111 262	-
Ss total investissement	235 800	53 500	600	52 900	82 800	135 700	53 500	-	53 500	82 800	136 300	99 500	-

Tableau 9 - EPSCP
Tableau des opérations pluriannuelles

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

B - Recettes

Opérations	Montant de l'opération	Prélèvement sur la trésorerie	Financements extérieurs					
			Montant	Encaissements au titre des années antérieures	Encaissements pour l'année n	Restes à encaisser		
			(1)	(14)	(15)=(1)-(14)	(16)	(17)	(18)=(15)-(16)-(17)
22-26-70-003 alloc A ROSCEL AID Op. 2 Op. 3	5 215				5 215	-	-	5 215
total contrats de recherche	5 215	-			5 215	-	-	5 215
Op. 1 Op. 2 Op. 3								
total contrats de formation continue	-							-
21-26-70-001 SAMI	248 000	-			248 000	-	248 000	-
21-26-70-002 INTERREG ETAIR	40 574	-			40 574	9 674	20 582	10 318
22-26-70-004 INSA 2025	365 472	-			365 472	-	182 736	182 736
22-26-70-005 ERASMUS +	160 890	-			160 890	-	128 712	32 178
Total contrats d'enseignement	814 936	-			814 936	9 674	580 030	225 232
Op. 1 Op. 2 Op. 3								
Total programmes pluriannuels d'investissement								

Tableau 1
Tableau des emplois présenté par l'établissement à l'appui du BR2 2022 INSA

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT			(A)	(B)	(C) = (A) + (B)
Catégories d'emplois	Nature des emplois		Emplois sous plafond Etat	Emplois financés hors SCSP	Global
			En ETPT	En ETPT	
Enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs	Permanents	Titulaires	80 (1)		80
		CDI			-
	Non permanents	CDD		1	1,0
S'total EC			80,00	1	81
Elèves fonctionnaires stagiaires des ENS					-
BIATOSS	Permanents	Titulaires	20 (2)		20
		CDI		3	3
	Non permanents	CDD		26	26
S'total Biatoss			20	29	49
Totaux			100 (3)	30	130
Rappel du plafond des emplois fixé par l'Etat			100 (5)		Plafond global des emplois voté par le CA

Décision :

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité des voix (23 pour), le budget rectificatif n°2 de l'exercice 2022.

5. Budget initial 2023

Véronique LANDRAIN, Directrice des affaires financières, présente le budget initial pour 2023.

L'INSA HdF entame avec ce budget initial 2023 sa quatrième année d'exercice budgétaire autonome. Celle-ci fait suite à une année « normalisée » en terme d'activité dont ont été tirés un certain nombre d'enseignements pour déterminer les contours de ce nouveau budget particulièrement dans l'appréhension des recettes.

Ce budget prévisionnel fait une large part à une politique d'investissement dans une dimension pluriannuelle, reflète les évolutions salariales pour les titulaires et traduit un effort de rationalisation des dépenses de fonctionnement et des heures supplémentaires

Dans le cadre de la GBCP, le montant du Budget Initial 2023 s'élève à **16 213 406 € en Autorisations d'Engagement (AE)** et à **16 352 275 € en Crédits de Paiement (CP)** soit un budget en très légère progression (1% en AE, 3% en CP) par rapport à 2022 (BR2).

Les recettes encaissées diminuent de 7% par rapport à 2022 : 15 852 275 € contre 17 094 163 € en 2022 (BR2).

En **droits constatés**, le Budget Initial 2023 s'élève **16 706 087 €** (-8% par rapport à 2022).

LE VOLET «DEPENSES (AE et CP)

	AE	CP
Masse salariale	12 637 050 €	12 637 050 €
Fonctionnement	2 776 356 €	2 815 225 €
Investissement	800 000 €	900 000 €
	16 213 406 €	16 352 275 €

La **masse salariale** pour 2023 est estimée à **12 637 050 €** (AE=CP)

sous plafond P1 9 141 250 €	9 141 250 €	titulaires
sous plafond P2 3 495 800 €	812 652 €	contractuels
	2 315 148 €	heures complémentaires (titulaires et vacataires)
	200 000 €	RIPEC 2/PCA-PRP
	100 000 €	surveillances d'examens
	18 000 €	monitorat
	50 000 €	indemnités de jury

L'enveloppe de **fonctionnement** est estimée **2 776 356 € en AE et 2 815 225 € en CP**

	AE	CP
formation	421 885 €	424 885 €
recherche	145 250 €	145 250 €
vie étudiante	100 000 €	100 000 €
adm & services INSA	481 321 €	517 190 €
COM UPHF-INSA	1 627 900 €	1 627 900 €

L'enveloppe d'**investissement** est estimée à **800 000 € en AE et 900 000 € en CP**

	AE	CP
Investissement	800 000 €	900 000 €

UN VOLET SPECIFIQUE DU BUDGET : Les opérations pluriannuelles :

2 opérations pluriannuelles s'inscrivent dans le budget initial 2023 en dépenses pour un montant d'AE de 236 870 € et de 280 577 € en CP

22-Z6-70-004 INSA 2025
22-Z6-70-005 ERASMUS +

4 opérations pluriannuelles s'inscrivent dans le budget initial 2023 en recettes encaissables pour un montant de 183 581 €

21-Z6-70-002 INTERREG ETAIR
22-Z6-70-003 ALLOC A ROSCEL AID
22-Z6-70-004 INSA 2025
22-Z6-70-005 ERASMUS +

L'équilibre financier :

Prévisionnellement, l'exercice 2023 dégage un solde budgétaire négatif de 500 000 €. (Recettes Encaissées – Dépenses en Crédits de Paiement)

La situation patrimoniale:

Montant des charges : 16 533 406 €
Montant des produits : 16 706 087 €

	Résultat d'exploitation	Capacité d'autofinancement	Variation du FDR prévisionnelle
BI 2023	172 681 €	597 681 €	- 202 319 €

Niveau du FONDS DE ROULEMENT	5 629 037,48
Niveau du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	757 598,81
Niveau de la TRESORERIE	5 071 438,67

La santé financière de l'établissement au travers de sa situation patrimoniale

	Résultat d'exploitation	Capacité d'autofinancement	Variation du FDR prévisionnelle
CF 2020	1 217 365 €	1 668 434 €	1 529 683 €
CF 2021	1 303 129 €	1 943 192 €	1 615 332 €
2022 (BR2)	1 823 628 €	2 248 628 €	1 886 342 €
BI 2023	172 681 €	597 681 €	- 202 319 €

Souad HARMAND s'interroge sur la diminution des recettes par rapport à 2022. Véronique LANDRAIN répond qu'elle s'explique notamment par les baisses liées à la taxe d'apprentissage, au plan de relance, aux mobilités ERASMUS et à la fin du projet SAMI.

Concernant les dépenses, suite à une interrogation d'un représentant des étudiants relative à la prise en compte du plan de sobriété énergétique dans le budget, Armel de la BOURDONNAYE indique que les bâtiments appartiennent à l'UPHF, l'INSA HdF n'est qu'un occupant.

Souad HARMAND ajoute que le surcoût énergétique est évalué à 2,4 millions d'euros.

Les tableaux réglementaires sont ensuite soumis au vote du conseil :

Tableau 1
Tableau des emplois présenté par l'établissement à l'appui du budget 2023 INSA

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT			(A)	(B)	(C) = (A) + (B)	
			Emplois sous plafond Etat	Emplois financés hors SCSP	Global	
			En ETPT	En ETPT		
Catégories d'emplois	Nature des emplois					
	Enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs	Permanents	Titulaires CDI			
		Non permanents	CDD	80 (1)		80
	S/total EC				1	1,0
Elèves fonctionnaires stagiaires des ENS					-	
BIATOSS	Permanents	Titulaires CDI	20 (2)		20	
	Non permanents	CDD		3	3	
	S/total Biatoss		20	26	26	
	Totaux		100 (3)	29	49	
Rappel du plafond des emplois fixé par l'Etat			100 (5)	30	130	
					Plafond global des emplois voté par le CA	

Tableau 2
Autorisations budgétaires - BI 2023 INSA

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Autorisations budgétaires en AE et CP, prévisions de recettes et solde budgétaire *

Dépenses			Recettes	
	Montants		Montants	
	AE	CP		
Personnel	12 637 050,00 €	12 637 050,00 €		Recettes globalisées
<i>dont contributions employeur au CAS Pension</i>			9 300 000,00 €	Subvention pour charges de service public
			46 780,00 €	Autres financements de l'Etat
			126 000,00 €	Fiscalité affectée
Fonctionnement	2 776 356,00 €	2 815 225,00 €	4 381 707,00 €	Autres financements publics
			1 851 600,00 €	Recettes propres
				Recettes fléchées **
				Financements de l'Etat fléchés
Investissement	800 000,00 €	900 000,00 €	146 188,00 €	Autres financements publics fléchés
				Recettes propres fléchées
TOTAL DES DÉPENSES	16 213 406,00 €	16 352 275,00 €	15 852 275,00 €	TOTAL DES RECETTES
Solde budgétaire (excédent)			500 000,00 €	Solde budgétaire (déficit)

Tableau 4
Équilibre financier - BI 2022 - INSA

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Besoins (utilisation des financements)		Financements (couverture des besoins)	
Solde budgétaire (déficit) *	500 000,00 €	Solde budgétaire (excédent) *	
<i>dont solde budgétaire budget principal</i>		<i>dont solde budgétaire budget principal</i>	
<i>dont solde budgétaire budget du SAIC</i>		<i>dont solde budgétaire budget du SAIC</i>	
<i>dont solde budgétaire FU</i>		<i>dont solde budgétaire FU</i>	
<i>dont solde budgétaire BAI</i>		<i>dont solde budgétaire BAI</i>	
<i>dont solde budgétaire SIE</i>		<i>dont solde budgétaire SIE</i>	
Remboursements d'emprunts	- €	- €	Nouveaux emprunts
Opérations au nom et pour le compte de tiers ** (décaissements de l'exercice)	800,00 €	500,00 €	Opérations au nom et pour le compte de tiers ** (encaissements de l'exercice)
Autres décaissements sur comptes de tiers (non budgétaires)			Autres encaissements sur comptes de tiers (non budgétaires)
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (= D2+b1+c1+e1)	500 800,00 €	500,00 €	Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (=D1+b2+c2+e2)
Variation de trésorerie (Abondement)	- €	500 300,00 €	Variation de trésorerie (Prélèvement)
<i>dont Abondement de la trésorerie fléchée ***</i>	<i>- 29 122,00 €</i>		<i>dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée ***</i>
<i>dont Abondement sur la trésorerie non fléchée</i>		<i>471 178,00 €</i>	<i>dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée</i>
TOTAL DES BESOINS	500 800,00 €	500 800,00 €	TOTAL DES FINANCEMENTS

Tableau 6
Situation patrimoniale - BI 2023 INSA

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Compte de résultat prévisionnel

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Personnel	13 457 050,00 €	Subventions de l'Etat	9 346 780,00 €
<i>dont charges de pensions civiles*</i>		Fiscalité affectée	126 000,00 €
Fonctionnement autre que les charges de personnel et intervention	3 076 356,00 €	Autres subventions	4 881 707,00 €
		Autres produits	2 351 600,00 €
TOTAL DES CHARGES (1)	16 533 406,00 €	TOTAL DES PRODUITS (2)	16 706 087,00 €
<i>Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)</i>	<i>172 681,00 €</i>	<i>Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)</i>	
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	16 706 087,00 €	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	16 706 087,00 €

* Il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions.

Calcul de la capacité d'autofinancement (CAF)

	Montants
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	172 681,00 €
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	425 000,00 €
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	
- produits de cession d'éléments d'actifs	
- quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	
= CAF ou IAF*	597 681,00 €

* capacité d'autofinancement ou insuffisance d'autofinancement

État prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	Montants	RESSOURCES	Montants
Insuffisance d'autofinancement*	- €	Capacité d'autofinancement*	597 681,00 €
Investissements	800 000,00 €	Financement de l'actif par l'État	
		Autres ressources	
Remboursement des dettes financières	- €	Augmentation des dettes financières	
TOTAL DES EMPLOIS (5)	800 000,00 €	TOTAL DES RESSOURCES (6)	597 681,00 €
APPORT au FONDS DE ROULEMENT (7) = (6)-(5)	- €	PRELEVEMENT sur FONDS DE ROULEMENT (8) = (6)-(5)	202 319,00 €

Tableau 9
Tableau des opérations pluriannuelles

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

A - Dépenses

Opérations	Montant de l'opération	Autorisations d'engagement					Crédits de paiement					Restes		Montant de l'opération
		AE ouvertes au titre des années antérieures	AE consommées au titre des années antérieures	AE reportées ou reprogrammées en année n	AE nouvelles ouvertes en année n	Total des AE ouvertes pour l'année n	CP ouverts au titre des années antérieures	CP consommés au titre des années antérieures	CP reportés ou reprogrammés en année n	CP nouveaux ouverts en année n	Total des CP ouverts pour l'année n	Restes à engager en fin d'année n (AE)	Restes à payer sur AE consommées en fin d'année n (CP)	
	(1)	(2)	(3)	(4)=(2)-(3)	(5)	(6) = (4)+(5)	(7)	(8)	(9)=(7-8)	(10)	(11)=(9)+(10)	(12)=(11)-(3)-(6)	(13)=(6)-(8)-(11)	(14)
Op. 1														
Op. 2														
Op. 3														
total contrats de recherche														
Op. 1														
Op. 2														
Op. 3														
total contrats de formation continue														
22-26-70-004 INSA 2025	365 472	90 800	89 177	1 618	129 980	131 598	90 800	45 470	45 330	129 980	175 310	144 697	144 692	365 472
22-26-70-005 ERASMUS +	160 890	63 700	55 623	8 077,00	97 190	105 267	63 700	55 623	8 077	97 190	105 267	-	-	160 890
Total contrats d'enseignement	526 362	154 500	144 800	9 695	227 170	236 865	154 500	101 093	53 407	227 170	280 577	144 697	144 692	526 362
Op. 1														
Op. 2														
Op. 3														
Total programmes pluriannuels d'investissement														
Total	526 362	154 500	144 800	9 695	227 170	236 865	154 500	101 093	53 407	227 170	280 577	144 697	144 692	
pour information, répartition des opérations pluriannuelles par enveloppes :														
Ss total personnel	181 600	-	-	-	81 600	81 600	-	-	-	81 600	81 600	100 000	-	181 600
Ss total fonctionnement et intervention	221 962	67 080	57 385	9 695,00	110 190	119 885	67 080	57 385	9 695	110 190	119 885	44 692	-	221 962
Ss total investissement	122 800	87 420	87 415	5	35 380	35 385	87 420	43 708	43 712	35 380	79 092	-	-	122 800

Tableau 9
Tableau des opérations pluriannuelles

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

B - Recettes

Opérations	Montant de l'opération	Prélèvement sur la trésorerie	Financements extérieurs			
			Montant	Encasements au titre des années antérieures	Encasements pour l'année n	Restes à encaisser
	(1)	(14)	(15)=(1)-(14)	(16)	(17)	(18)=(15)-(16)-(17)
22-Z6-70-003 ALLOC A ROSCEL AID Op. 2 Op. 3	5 215	-	5 215	-	5 215	-
total contrats de recherche	5 215	-	5 215	-	5 215	-
Op. 1 Op. 2 Op. 3						
total contrats de formation continue	-	-	-	-	-	-
21-Z6-70-002 INTERREG ETAIR	40 574	-	40 574	30 256	-	10 318
22-Z6-70-004 INSA 2025	365 472	-	365 472	182 736	146 188	36 548
22-Z6-70-005 ERASMUS + Op. 3	160 890	-	160 890	128 172	32 178	-
Total contrats d'enseignement	566 936	-	566 936	341 164	178 366	46 866
Op. 1 Op. 2 Op. 3						
Total programmes pluriannuels d'investissement						
Total	572 151	-	572 151	341 164	183 581	46 866

Décision :

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité des voix (23 pour), le budget initial 2023.

6. Campagne d'emplois Enseignants Chercheurs et Enseignants 2023

François DELCROIX, Directeur des ressources humaines, présente la campagne d'emplois pour les enseignants chercheurs et enseignants pour 2023 :

Nature du support	Postes
MCF (transformation en PR)	1 poste de PR mis au recrutement en CNU 27 - Demande de transformation d'un MCF en PR
MCF	1 poste de MCF mis au recrutement en CNU 33

27 : Informatique
33 : Chimie des matériaux

François DELCROIX présente également pour information les postes UPHF en service partagé à l'INSA HdF ainsi que la procédure et le calendrier de recrutement :

Recrutement Enseignants-Chercheurs		
------------------------------------	--	--

Composante de Formation/ Etablissement composante	Nature du support	Postes mis à la campagne d'emplois
Postes UPHF en service partagé à l'INSA	MCF	1 poste de MCF mis au recrutement en CNU 27
	MCF	1 poste de MCF mis au recrutement en CNU 26
	PR	2 postes de PR mis au recrutement en CNU 60
	MCF	1 Poste de MCF mis au recrutement en CNU 71/18
	MCF	1 Poste de MCF mis au recrutement en CNU 62

18 : Architecture (ses théories et ses pratiques), arts appliqués, arts plastiques, arts du spectacle, épistémologie des
 26 : Mathématiques appliquées et applications des mathématiques
 27 : Informatique
 60 : Mécanique, génie mécanique, génie civil
 62 : Energétique, génie des procédés
 71 : Sciences de l'information et de la communication

Recrutement enseignants du 2nd degré - 2ème campagne		
--	--	--

Postes UPHF en service partagé à l'INSA	PRAG/PRCE	1 poste de PRAG/PRCE mis au recrutement en Mathématiques
	PRAG/PRCE	1 poste de PRAG/PRCE mis au recrutement en Anglais

MOUVEMENT SUPERIEUR - CAMPAGNE 2023

PROCEDURE ET CALENDRIER

Phase	Campagne 2022 1er septembre 2022	Opérations
1	23 février 2023 (10 H)	Ouverture du serveur GALAXIE pour le dépôt des candidatures Dépôt des candidatures sur application locale
2	30 mars 2023 (16 H)	Clôture enregistrement des candidatures sur GALAXIE 16 H. Date limite de dépôt des candidatures sur application locale
3	dès le 23 février 2022	Gestion des candidatures par la DRH
4	6 avril 2023	CAC si dossiers mutation ou détachement, rapprochement de conjoints, bénéficiaires de l'obligation d'emploi ou dispense de qualification
5	7 avril- 22 mai 2023	Travaux du Comité de Sélection

6	1 juin 2023	Conseil Académique Restreint
8	1 juin 2023	Conseil d'Administration Restreint
9	7 juin 2023 (16 H)	Date limite des classements des candidats sur GALAXIE par la DRH
10	du 8 au 15 juin 2023	Saisie des vœux par les candidats sur GALAXIE
11	19 juin 2023	Publication des résultats sur GALAXIE

Le Président de séance soumet la proposition au vote du conseil :

Décision :

Le conseil d'administration adopte à la majorité des voix des voix (21 pour, 2 abstentions), la campagne d'emplois 2023.

7. Bilan mi-parcours du contrat d'établissement

Mirentxu DUBAR, Directrice adjointe, présente le bilan à mi-parcours du contrat d'établissement avec les jalons et indicateurs :

Axe 1 – Objectif 2: Renforcer et diversifier la politique partenariale à destination des entreprises

- **JS1- Structuration de la cellule prospection et gestion des partenariats**
- **JS2- Bilan des dispositifs déployés dans le cadre de la politique partenariale**

Actions stratégiques	Suivi des indicateurs par année					Cibles 2025
	2020	2021	2022	2023	2024	
Axe 1 : Structurer une politique partenariale de l'INSA Hauts-de-France qui s'intègre dans la stratégie de l'UPHF						
JS1- Structuration de la cellule prospection et gestion des partenariats						
JS2-Bilan des dispositifs déployés dans le cadre de la politique partenariale						
IS1- Evolution des ressources financières issues des conventions de partenariats	92 635€	113 475€				82 500€

JS1- Structuration de la cellule prospection et gestion des partenariats

- Mise en place du service de gestion des relations avec les entreprises : Les pratiques de gestion des conventions de stages, des contrats d'apprentissage et de formation tout au long de la vie ont été harmonisées et centralisées via des outils communs (P-stage, FCA Manager, MySup).

- Service composé de 11 personnes : 2200 conventions de stages (dont 400 spécifiques), 600 contrats d'apprentissage et 100 conventions dedans le cadre de la FTLV

JS2- Bilan des dispositifs déployés dans le cadre de la politique partenariale

- un guichet unique pour la communication de notre offre de formation associé à l'investissement dans un outil de gestion clients (Outil commun à l'UPHF)
- organisation de manifestations: 2 événements majeurs à l'IMTD
- Echanges et coordination avec le pôle des partenariats de l'UPHF

Une très bonne dynamique est observée grâce aux partenariats développés et fidélisés mais qui reste très fragile (réforme liée au versement de taxe, crise énergétique....) L'accent doit encore être mis sur les dispositifs à déployer.

Axe 1 – Objectif 3 : soutenir l'internationalisation

JS3- Bilan de la structuration de la politique internationale

Actions stratégiques	Suivi des indicateurs par année					
	2020	2021	2022	2023	2024	Cibles 2025
Axe 1 : Structurer une politique partenariale de l'INSA Hauts-de-France qui s'intègre dans la stratégie de l'UPHF						
JS3- Bilan de la structuration de la politique internationale (ouverture d'une section internationale bilingue notamment.)						
IS2- Evolution du nombre de conventions à l'international mises en place	5	8	7			

Le principal levier d'actions concerne le développement en son nom propre de nouveaux accords internationaux en cohérence avec ceux du Groupe INSA et de l'UPHF.

- L'INSA HdF est associé à l'Alliance EUNICE (European UNiversity for Customised Education)
- Le catalogue de cours enseignés en langue anglaise a été enrichi à la rentrée 2022
- Participation active au Consortium Européen d'Universités Innovantes, ECIU University, via le groupe INSA
- Obtention d'un projet monobénéficiaire mené au titre du programme ERASMUS+ d'un montant de 160 890 € en juin 2022

Cependant, la route est encore longue:

- Montage de masters européens
- co-construction de projets dans le cadre d'ECIU pour relever des challenges concrets et répondre à des enjeux de développement durable et responsabilité sociétale (DD&RS)
- Poursuite du développement de partenariats

Axe 2 - Objectif 1: créer des modules de formation polytechniques partagés avec les autres composantes de l'UPHF

JS4- Bilan des formations polytechniques déployées

Actions stratégiques	Suivi des indicateurs par année					
	2020	2020/ 2021	2021/ 2022	2023	2024	Cibles 2025
Axe 2 : Structurer le pôle de formation "Sciences et Technologies" au sein de l'UPHF						
JS4- Bilan des formations polytechniques déployées (notamment premiers retours d'expériences des équipes pédagogiques et des étudiants...)						
IS3- Evolution du nombre de Modules Polytechniques suivis par les étudiants de l'INSA	0	12	46			50

La politique générale de l'INSA Hauts-de-France suit celle de l'UPHF concernant le principe d'intégration généralisée des modules polytechniques (MP) au sein des maquettes de formation. La plateforme numérique centralisée de l'UPHF est utilisée. Ces modules obligatoires à choisir sont coconstruits par des enseignants issus des pôles Humanités et Sciences. L'accent sera mis dans les prochains mois pour développer des modules asynchrones pour les apprentis et les étudiants internationaux.

Axe 2 - Objectif 3: Développer les interactions entre les différents publics accueillis au sein de l'INSA Hauts-de-France

JS5- Mise en place d'un comité de pilotage des interactions Masters-Ingénieurs

Actions stratégiques	Suivi des indicateurs par année					
	2020	2021	2022	2023	2024	Cibles 2025
Axe 2 : Structurer le pôle de formation "Sciences et Technologies" au sein de l'UPHF						
JS5- Mise en place d'un comité mixte de pilotage des interactions Masters - Ingénieurs						
IS4- Evolution du nombre d'enseignements ou projets en communs Masters / Ingénieurs	0	2	3			5
IS5 : Taux de poursuite des étudiants de licence en cursus ingénieur	2,4%	2,4%	3,7%			

Des échanges réguliers entre acteurs des différentes composantes de formations ont permis de mettre en évidence les principaux leviers d'action: initier la mutualisation de certains enseignements et/ou définir des projets communs en fonction des objectifs et possibilités organisationnelles de chaque cycle (Master et Ingénieur).

JS5- Mise en place d'un comité de pilotage des interactions Masters-Ingénieurs

- Deux Unités d'Enseignement capitalisables de niveau Master opérés au sein de l'INSA HdF ont été créés en 2021. L'un d'entre eux sera proposé aux élèves ingénieurs de certaines spécialités et aux étudiants de Master concernés par le domaine des matériaux en 2022-2023, l'autre en 2023-24 pour l'Informatique (systèmes d'interactions Homme-Machine).

A venir:

- Mise en place du comité de pilotage
- Poursuivre la mise en place de projets en commun entre Masters et Ingénieurs
- Mise en place de Passerelles BUT – Master (Projets communs à l'étude entre Master Sciences et Génie des Matériaux et BUT Mesures Physiques sur Pôle Universitaire de Maubeuge)
- Mise en place de Passerelles Licence – Ingénieur et BUT - Ingénieur (avec réflexions sur les adaptations de contenus pour faciliter les passerelles et réorientations en interne)

Axe 3 - Objectif 2: Développer les compétences entrepreneuriales des élèves Ingénieurs

JS6- Bilan de la politique de soutien à la création d'entreprise

Actions stratégiques	Suivi des indicateurs par année					
	2020	2021	2022	2023	2024	Cibles 2025
Axe 3 : Favoriser l'insertion professionnelle des élèves						
JS6- Soutien à la création d'entreprise						
IS7- Nombre d'étudiants ayant créé une entreprise	16	7				

- Pour le soutien à la création d'entreprises, l'INSA HdF s'appuie sur le Hubhouse de l'UPHF depuis de nombreuses années, lui-même rattaché au Hubhouse région Hauts-de-France du réseau PEPITE
- Depuis 2021, Mise en place du Créathon, véritable marathon de la créativité, consiste dans une semaine intensive de challenge au cours de laquelle les étudiants (Elèves-Ingénieurs de 3^{ème} année) sont amenés à faire émerger une proposition innovante de produits ou de services en rapport avec une thématique donnée. Semaine intégrée dans la maquette pédagogique.

Le suivi des étudiants qui ont créés leur entreprise est compliqué car les seules informations passent à travers les enquêtes d'insertion professionnelle avec des taux de participation très aléatoires. Les calendriers d'enquêtes sont par ailleurs différents entre les diplômés d'Ingénieurs et les autres diplômés.

Axe 4 - Objectif 1: Développer l'alternance et la formation continue en s'appuyant sur le futur « pôle alternance » de l'INSA HdF

JS7- Mise en place du pôle alternance

Actions stratégiques	Suivi des indicateurs par année					
	2020	2021	2022	2023	2024	Cibles 2025
Axe 4 : Consolider le pilotage de l'INSA et développer les ressources propres						
JS7- Mise en place du Pôle Alternance de l'INSA						
IS8- Evolution des ressources propres issues de la FTLV	5 104 915€	4 860 833€				4 800 000€

Deux principaux leviers d'actions ont été mis en évidence pour atteindre cet objectif :

- 1- La mise en place et la structuration de la cellule alternance de l'INSA HdF
- 2- Le développement de formations courtes et à la carte ainsi que le développement des compétences en Entreprise

- En 2020, mise en place de la cellule alternance dans le service des Relations Entreprises regroupant la gestion des contrats d'apprentissage, des contrats de professionnalisation et des conventions de formation continue est assurée à ce jour par 5 personnes (4,6 ETP). Un travail d'harmonisation des pratiques a été mené afin de fluidifier les relations avec nos partenaires Entreprises, les partenaires socio-économiques, la région et l'UPHF.
- La nouvelle réforme de la formation professionnelle entraîne une modification dans les ressources propres de cet objectif. La taxe d'apprentissage ne sera plus prise en compte dans cet indicateur à partir de 2020. Elle est partiellement prise en compte dans l'indicateur IS1 à travers les conventions de partenariats signées.

Un travail important reste cependant à mettre en place sur le développement de formations courtes et à la carte ainsi que le développement des compétences en entreprises. La crise sanitaire associée à un manque de personnel qualifié nous a freiné dans la mise en place de ce second levier d'actions.

Axe 4 - Objectif 3: Déployer un pilotage mis au service de la stratégie de l'établissement

JS8- Optimisation de l'utilisation du patrimoine immobilier

Dans le cadre de l'EPE, l'INSA HdF est hébergé par l'UPHF, il contribue aux charges via la Convention d'Objectifs et de Moyens signée avec l'UPHF.

Issu de la fusion de 3 ex-composantes, l'INSA HdF occupe 8 bâtiments répartis sur le site du Mont Houy.

Lors de la création et de la structuration de l'Etablissement, il a été décidé de réorganiser et regrouper les services par thématique afin de permettre une mutualisation des connaissances et compétences sur l'ensemble des formations dispensées (Licences, Master et Ingénieurs).

JS9- Bilan des dispositifs déployés par l'établissement lui permettant de renforcer son pilotage pluriannuel

➤ Masse salariale

Dans le cadre de l'EPE, La programmation pluriannuelle de la masse salariale est suivie par l'outil applicatif dédié au pilotage de la masse salariale par la Cellule d'Aide au Pilotage (service commun à l'UPHF et l'INSA HdF) et est effectuée en lien avec la stratégie RH de l'UPHF.

➤ Investissement

Dans le cadre de l'Appel à Projets « investissement » inscrit au budget de l'INSA, des projets peuvent être financés en pluriannuel et pour certains en lien avec les laboratoires de recherche.

L'INSA HdF participera également, à compter de 2023, au projet de réhabilitation du bâtiment Carpeaux, projet inscrit au titre du CPER UPHF.

Axe 4 - Objectif 4: Généraliser la démarche qualité

JS10- Bilan de la mise en œuvre de la démarche qualité

Actions stratégiques	Suivi des indicateurs par année					
	2020	2021	2022	2023	2024	Cibles 2025
Axe 4 : Consolider le pilotage de l'INSA et développer les ressources propres						
JS10- Bilan de la mise en œuvre de la démarche qualité						
JS11- Bilan du développement de l'offre de formation continue et de l'alternance						
IS9- Evolution du nombre de formations certifiées	100%	100%				100%

La mise en place de la démarche qualité s'est poursuivie et a été étendue à tous les diplômes d'Ingénieurs. Cette démarche se fait en lien très étroit avec l'UPHF avec entre autres le soutien de la cellule Qualité du service d'Aide au Pilotage rattachée à la direction générale des services de l'UPHF.

Cette démarche est en cours de déploiement auprès des diplômés de Master

Le Président de séance soumet la proposition au vote du conseil :

Décision :

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité des voix (23 pour) le bilan à mi-parcours du contrat d'établissement.

8. Régime de l'intéressement

François DELCROIX, Directeur des ressources humaines, présente la proposition de régime de l'intéressement. Il s'agit d'un dispositif d'une modification d'un dispositif adopté précédemment par l'Université de Valenciennes en octobre 2018 :

Le conseil d'administration autorise le Directeur de l'INSA Hauts-de-France à prendre des décisions d'attribution individuelles relevant de l'intéressement, en dehors des dispositifs spécifiques sur la base de l'article L 954-2 du code de l'éducation dans les limites et sous les conditions ci-dessous :

Objectifs :

- Le régime d'intéressement créé par la présente délibération vise à associer les personnels à l'atteinte des objectifs de la politique de l'établissement et de reconnaître leur investissement notamment dans les domaines suivants :

- ✓ Implication dans une évolution institutionnelle de l'établissement ou des projets de service y compris dans le domaine de l'hygiène et de la sécurité au travail,
 - ✓ Implication particulière en faveur de la formation et de l'insertion professionnelle des étudiants,
 - ✓ Implication dans le développement du rayonnement international
 - ✓ Gestion d'événements d'une ampleur particulière (élections, déménagement de service...)
 - ✓ Développement de partenariats extérieurs
- en revanche, ce régime d'intéressement ne peut pas donner lieu à un versement résultant uniquement du simple exercice des missions statutaires de l'agent.

Bénéficiaires :

- L'intéressement peut être versé à l'ensemble des personnels enseignants et BIATSS y compris aux agents non titulaires ayant participé de manière individuelle ou collective à la réalisation des objectifs ci-dessus.

Critères et modalités d'attribution :

- L'intéressement est décidé par le Directeur de l'institut sur proposition du responsable de service dans lequel exercent les bénéficiaires ;
- Il est cumulable avec tout autre régime réglementaire existant et ne doit pas se substituer aux régimes indemnitaires prévus réglementairement ;
- Le montant annuel maximum pouvant être attribué par bénéficiaire est fixé à 45 000 euros. (ce plafond maximum unique par bénéficiaire est apprécié sur les attributions au titre de l'UPHF et de l'INSA) ;

Enveloppe budgétaire consacrée au dispositif :

- Le montant consacré à ce dispositif ne pourra pas dépasser 0.5% de la masse salariale du budget primitif de l'exercice en cours.

Le Directeur de l'INSA Hauts-de-France présentera au premier conseil d'administration qui suit la clôture de l'exercice, un rapport précisant le montant des sommes distribuées et le nombre de bénéficiaires.

Le Président de séance soumet la proposition au vote du conseil :

Décision :

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité des voix (23 pour) le régime de l'intéressement.

9. Plan d'actions Qualité et Amélioration continue

Cécile ROSELLE, responsable du Management de la Qualité à l'UPHF présente le bilan du plan d'actions Qualité et Amélioration continue.

Rappel des objectifs

- Satisfaire les parties intéressées
- Améliorer l'organisation
- Simplifier les process
- Communiquer sur les bonnes pratiques
- Faire vivre le système de management de la Qualité
- Aller vers l'amélioration continue

Réalisations

Satisfaire les parties intéressées :

Gestion des réclamations
Mise en place de tickets d'amélioration sur le helpdesk
Enquête de satisfaction Accueil nouvel arrivant
Bilan des conseils de perfectionnement
Collecte des chartes vacataires

Améliorer l'organisation :
Réservation des salles de réunion en ligne

Simplifier les process :
Procédure Achats

Communiquer sur les bonnes pratiques :
Mise à jour ENT intranet

Faire vivre le système de management de la Qualité et aller vers l'amélioration continue :
Pilotage des processus
Renouvellement de la certification QUALIOPi
Animation du réseau des référents Qualité

Projets

Satisfaire les parties intéressées :
Démarche Services Publics + (en cours)
Lancement d'une newsletter DG (en cours)

Améliorer l'organisation :
Mise à jour des organigrammes (en cours)
Actualisation des annuaires (en cours)

Simplifier les process :
Lancement du e parapheur et signature électronique (en cours)
Gestion et suivi des conventions

Faire vivre le système de management de la Qualité et aller vers l'amélioration continue :
Renouvellement de la labellisation Bienvenue en France (en cours)
Certification ISO 50 001
Labellisation RSE (Responsabilité Sociétale et Environnementale)

Bilan du pilotage des processus 2022

Objectifs :

- Satisfaire les parties intéressées
- Maitriser les risques
- Aller vers l'amélioration continue pour chaque processus de l'établissement

Méthode :

- Identification des parties intéressées et de leurs attentes
- Identification, cotation et priorisation des risques
- Plan d'action et calendrier

Planning :

- Réunion de lancement avec les pilotes début d'année 2022
- Point avancement en juin 2022 avec les pilotes
- Revue de processus en octobre 2022 avec le DGS
- Revue de direction en novembre 2022 avec la Gouvernance

7 processus priorités depuis 2020 :

Management :

- Développement durable et RSE (G.DENISSELLE)
- Qualité et Amélioration continue (C.ROSELLE)

- Stratégie et pilotage de l'organisation de l'établissement (E.BRICOUT-L.LECOCQ-M.VARAGO-C.FLORINDA)

Réalisation :

- Accompagner les étudiants et les autres publics à l'insertion professionnelle et favoriser la promotion sociale (F.LESAGE)
- Promouvoir et valoriser l'UPHF à l'international (J.BRINDLE)

Support :

- Achats, Finances et Comptabilité (C.COPLO – O.HESPEL)

Processus de Management	Actions réalisées
Développement durable et RSE	<ul style="list-style-type: none"> - Schéma directeur DDRS rédigé et voté en CA de juillet 2022 - Plan de mobilité - Information réciproque des actions de DDRS menées dans l'établissement (notamment en réunion de RAF par le pôle DDRS) - Veille documentaire et liste réglementation/recommandations établies - Actions et évènements mis en œuvre - 1 gestionnaire de flux embauché
Qualité et amélioration continue	<ul style="list-style-type: none"> - Réseau des 30 référents Qualité opérationnel - Gestion des réclamations - Certifications Qualiopi et Qualicert / Label BEF obtenu niveau 2 - Mise en ligne d'une page web Qualité sur site UPHF - Mise à jour de l'intranet (25 rubriques) - Procédures rédigées, validées et diffusées sur l'intranet - Informations sur la Qualité vers l'encadrement en réunion de RAF, revues de direction et CA - Amélioration de l'accueil des nouveaux arrivants - Routine annuelle des revues de processus et de direction - Suivi des conseils de perfectionnement

Processus de Management	Actions réalisées
Stratégie et pilotage de l'organisation de l'établissement	<ul style="list-style-type: none"> - <u>Instances :</u> - Tenue des instances - Diffusion des documents sur le Recueil des Actes Administratifs - <u>Pilotage :</u> - Aide au pilotage de la gouvernance - Réponses aux demandes internes et externes

Processus de réalisation	Actions réalisées
--------------------------	-------------------

Insertion professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place de formations internes pour le personnel - Nouvelles fonctionnalités développées sur la plate-forme Pro'fil - Amélioration de la visibilité de Profil sur le web - Identification d'un réfèrent Profil à la DNUM <ul style="list-style-type: none"> - Formations à l'anglais du personnel - Enquête de satisfaction auprès des clients du BAIP : 78 % de satisfaits - Actions et évènements mis en place : 2 ateliers "Recherche ton job, ton stage" pour étudiants extra-communautaires (nov 2022) 4 ateliers "performer dans vos candidatures » (nov 2022) Dvpt du mentorat pour les L3
Promouvoir et valoriser l'UPHF à l'international (attractivité)	<ul style="list-style-type: none"> - Site web en anglais (traduction automatique) - Catalogue OF mis à jour (première vague) - Articulation RI EPE : première étape (charte INSA, chargé de coopération E+ INSA, première convention en cours, actions communes de représentation, par. ex. EAIE) - Présenter l'EPE à l'international : via des visites à l'étranger, des accueil de délégations et des participations à des salons, et partage d'expérience et connaissances avec les acteurs RI de l'établissement via des comptes-rendus détaillés - Faciliter la remontée des indicateurs en vue de la visite de Campus France en février (label Bienvenue en France)

Processus support	Actions réalisées
Achats, Finances et Comptabilité	<ul style="list-style-type: none"> - Calcul de l'évolution des délais de paiement par le contrôle interne - Diffusion des notes et rappels des règles - Mise en place de formations internes pour le personnel (SIFAC consultation budgétaire, SIFAC missions et recettes, SIFAC Demat) - Mise à jour des documents financiers et comptables (notices, procédures, formulaires) et diffusion sur l'intranet - Revue du process dépenses complet, formation des gestionnaires et diffusion des documents - Cadrage des éléments de déploiement chorus pro recettes - Diffusion de la procédure sortie d'inventaire et documents afférents

3 processus priorités pour 2023

Processus Archives
 Processus Patrimoine
 Processus Suivi des conventions

Le Président de séance soumet le bilan du plan d'actions Qualité et Amélioration continue au vote du conseil :

Décision :

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité des voix (23 pour) le bilan du plan d'actions Qualité et Amélioration continue.

10. Contrôle interne comptable et budgétaire et plan d'actions 2023.

Eric BRICOUT, contrôleur de gestion, présente le contrôle interne comptable et budgétaire et le plan d'actions 2023.

Obligations : article 215 à 219 du décret GBCP

Transmission aux CAC et au Ministère

Objectifs : identifier et maîtriser les risques

Moyens : un diagnostic partagé entre l'UPHF et l'INSA HdF pour 2021. Un diagnostic spécifique à l'INSA HdF pour 2022.

Une cartographie des risques approuvée et un plan d'action mis en place.

Diagnostic annuel : Identification des risques 2022

Risques identifiés 2022 Cycle - Processus - INSA	Risque très élevé	Risque fort	Risque moyen	Risque faible	Risque très faible	Total Risques
1. Immobilisations						
1. Autres immobilisations corporelles		3				3
2. Engagements et Provisions						
1. Provisions pour risques et charges					2	2
3. Dépenses						
1. Commande publique		1	3	5	9	18
2. Déplacements			1	1	1	3
3. Rémunération	1	1	3	19	16	40
4. Comptes fournisseurs / Agents					1	1
4. Produits / Recettes						
1. Dotations et subventions			1	1		2
2. Ressources propres			3		2	5
3. Comptes Clients					1	1
5. Trésorerie et dette						
1. Compte bancaire					3	3
2. Numéraire					1	1
3. Régies				1		1
4. Trésorerie à court terme				1		1
6. Budget						
1. Programmation Budgétaire					1	1
2. Suivi Budgétaire			1		1	2
TOTAL	1	5	12	28	38	84
%	1%	6%	14%	33%	45%	100%
RAPPEL 2021	3	5	11	26	40	85

Proposition du plan d'actions 2023

Risque 1: Paiement des intervenants extérieurs ne respectant pas la circulaire N°2017-078 du 25/04/2017 (paiement mensuel)

- **Processus** : RH - Gérer les carrières et rémunérations
- **Contexte**: Les intervenants extérieurs doivent être payés mensuellement, mais les états de paiement provenant des composantes ne suivent pas les délais. Impact: Non respect de la réglementation, image de marque négative
- **Acteurs** :DG-DRH, Etablissement composante
- **Etat avancement 2022** :
 - Analyse des dossiers non validés
 - Partage des indicateurs (heures placées/heures payables/heures payées) à chaque clôture avec les services de l'INSA et de la DRH
 - Envoi d'une liste de dossiers non validés à l'ensemble des composantes pour régulariser les paiements au regard du service fait.
 - Accompagnement personnalisé pour recenser les difficultés de chaque acteur
- **Plan Action 2023** :
 - Présentation aux directions des indicateurs déterminés et détermination d'objectifs partagés
 - Analyse des dossiers non validés (mise en place d'un processus de relance afin d'atteindre la cible qui sera fixée)
 - Réflexion sur un outil de dématérialisation.
 - Réflexion sur la généralisation des états de paiement automatisés
 - Revoir process de paie des vacataires

Risque 2: Délai de paiement des fournisseurs supérieur au cadre légal (30 jours)

- **Processus** : AFC - Exécuter les dépenses
- **Contexte** : Différentes causes entraînent un retard de paiement : la commande est traitée en régulation, la validation du service fait tardivement, le groupe de marchandises ne correspond pas au compte général, un gestionnaire est absent à un stade du traitement, la facture n'est pas déposée sur chorus pro.
- **Acteurs** : Etablissement-composante, DAF-INSA,AC
- **Etat avancement 2022** :
 - La procédure achats a été formalisée.
 - Les formations règles comptables et financières et outils ont été relancées
 - Le suivi annuel par composante est toujours réalisé. L'analyse montre une réduction de 2/3 du risque financier sur 2 ans cependant le nombre de factures payées en retard reste élevé.
- **Plan Action 2023** :
 - Partage régulier des indicateurs déterminés avec la DAF INSA et la Direction (détermination d'objectifs communs)
 - Analyse des causes des retards.

Risque 3: Mise en paiement des rémunérations des étudiants sous contrat**Processus** : DRH Gérer les carrières et rémunérations**Contexte** : Les étudiants doivent être payés dans un délai raisonnable (M+2 après SF)**Acteurs** : DG-DRH, Etablissement composante

- **Etat avancement 2022** :
 - Mise en place d'indicateurs administratifs et financiers pour la DRH
 - Relance des réunions des référents étudiants
- **Plan Action 2023** :
 - Partage des indicateurs déterminés avec la direction de l'INSA-HDF et la DRH (détermination d'objectifs partagés),
 - Simplification du circuit des signatures
 - Information du personnel en charge du recrutement des étudiants

Points de vigilance 2023

Tâche	Risque encouru	Observations	Plan Action 2023
Entrée des biens à l'actif	Saisie erronée de la fiche immo et/ou absence de saisie	Actif et amortissements erronés	-Centralisation de la saisie de la fiche immo. -Mise à jour de la procédure.
Inventaire Physique des Biens Immobilisés	Défaut d'inventaire annuel des équipements avec rapprochement comptable	Non respect du planning de réalisation de l'inventaire physique	-Création d'un groupe de travail AC-CAP-DMLP-DNUM-DAF. - Revoir la procédure.
Sortie des biens de l'inventaire comptable	Défaut d'inventaire annuel des équipements avec rapprochement comptable	Non communication des biens à sortir par les services gestionnaires ou communications non exploitables en l'état	-Réaliser une relance spécifique à l'inventaire physique pour mieux sensibiliser les acteurs (AC) -Indicateur (nombre de demande de sortie d'inventaire).

Le Président de séance soumet le plan d'actions 2023 du contrôle interne comptable et budgétaire, au vote du conseil :

Décision :

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité des voix (23 pour) le plan d'actions 2023 du contrôle interne comptable et budgétaire.

11. Bilan social 2020

Rodolphe URBANIAK, cellule d'aide au pilotage, présente le bilan social de l'INSA HdF de l'année 2020, première édition.

Sources :

-Système d'Information : SIHAM, LAGAF, APOGEE, VT, SIFAC, MOVEON

⇒ Contribution de toute la communauté universitaire :

-Tableaux de gestion et/ou Tableaux de bord , enquêtes nationales

Particularité du Bilan Social de l'INSA HdF

- Données non significatives sur une année entière (transfert de personnel par vague)
- Données sexuées pour une population recensée au 31 décembre 2020 et évènements au cours de l'année civile 2020
- Positionnement de l'établissement avec le bilan social de notre ministère de tutelle
- Liens hypertexte
- Sommaire détaillé dans chaque chapitre et signets créés dans la version pdf

Sommaire du Bilan social

- Le plafond d'emplois, la masse salariale et les effectifs de personnel

II - Les enseignants-chercheurs et enseignants du secondaire

III - Les personnels BIATSS

IV - La formation professionnelle

V - La santé, l'hygiène et la sécurité au travail

VI - Les relations professionnelles

VII - Les conditions de travail et de vie au sein de l'université

Les évolutions du Bilan social depuis 2012

-Décret n°2011-184 du 15 février 2011, article 37

-Arrêté du 23 décembre 2013... et du 23 décembre 2017

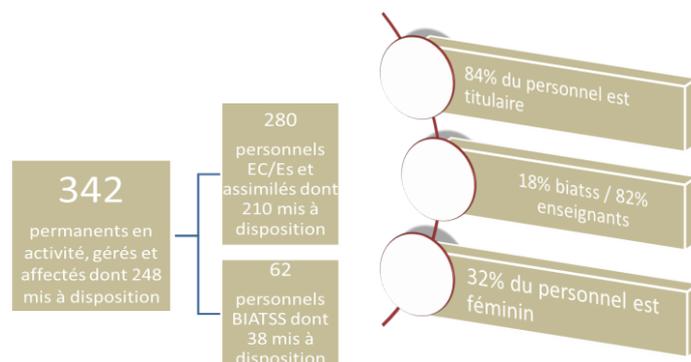
-Décret n°2014-321 du 10 mars 2014

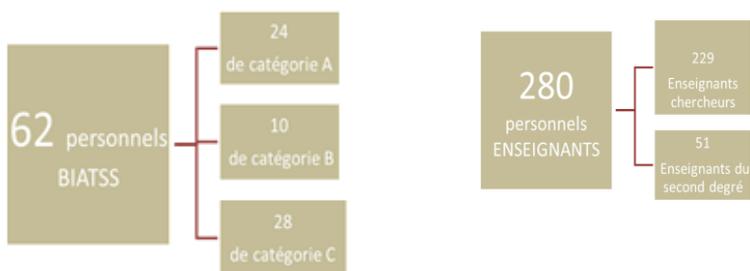
- Prise en compte des attentes et demandes des membres élus du personnel et du Conseil d'Administration

Exemple : Dans le chapitre I-5 Mobilité à l'international : ajout des déplacements à l'international (avec ou sans frais) des personnels permanents UPHF pris en charge par le CNRS.

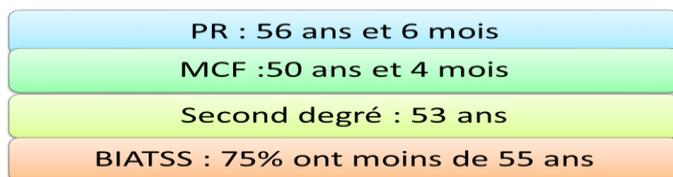
En 2019 : VII.5 : Les cellules d'écoute, d'alerte et d'accompagnement (p.138)

Quelques chiffres clés 2020





La moyenne d'âge...



Quelques chiffres clés....

3 004 586 millions d'€ de masse salariale en 2020

- ❖ 51% rémunération principale,
- ❖ 7 % rémunération accessoires,
- ❖ 42% cotisations patronales

Une consommation d'emploi maîtrisée par rapport aux emplois notifiés

- P1 : 26,35 ETPT** décomptés en moyenne sur l'année
- P2 : 12,25 ETPT** décomptés en moyenne sur l'année

Où consulter la nouvelle édition : Page web – consultation publique

À l'intranet :

- Université
- Organisation et gouvernance
- L'organisation

Le Président de séance soumet la proposition au vote du conseil :

Décision

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité des voix (23 pour) le bilan social 2020.

12. Exonération partielle des droits d'inscription des étudiants extracommunautaires (année universitaire 2023-2024)

Ludovic VAN OOST, Directeur du Pôle Formations et Vie Etudiante, présente la proposition de délibération relative à l'exonération partielle des droits d'inscription des étudiants extracommunautaires :

1) Rentrée 2023-2024 primo-entrants :

Les étudiants extracommunautaires (non issus des pays de l'Union Européenne, de l'Espace Economique Européen ou de Suisse) s'inscrivant pour la première fois à l'UPHF ou à l'INSA Hauts-de-France en BUT, DUT, DEUST, Licence, Licence Professionnelle, Master ou dans un cycle d'ingénieur à la rentrée 2023/2024 devront s'acquitter des frais d'inscription différenciés. Ces frais sont portés au tarif de 2770 € pour une inscription en 1er cycle (cycle préparatoire ingénieur, DEUST, DUT, Licence, LP et BUT) et de 3770 € pour une inscription en 2nd cycle (Master ou cycle ingénieur).

Une politique d'exonération partielle est mise en place pour l'année universitaire 2023-2024, dans la limite réglementaire de 10% des étudiants acquittant des droits d'inscription.

Dans ce cadre, les Conseils d'Administration de l'UPHF et de l'INSA HdF ont adopté un critère d'exonération partielle commun, permettant de réduire les frais d'inscription à 170 € en 1er cycle, 243 € en Master et 601 € pour une année du cycle ingénieur (ces frais sont donnés à titre indicatifs, ils peuvent être modifiés chaque année par arrêté ministériel). Ce critère concerne les étudiants issus des pays les moins avancés bénéficiant de l'aide publique au développement et établie par le Comité d'Aide au Développement de l'OCDE effective en 2023 (cf. liste ci-dessous effective en 2022). A ces pays s'ajoute le Liban.

Pour les étudiants en formation d'ingénieurs de l'INSA HdF, elle est annuelle et réservée à la première année d'inscription à l'INSA HdF, conformément à la politique du groupe INSA. Pour les autres formations de l'UPHF et de l'INSA HdF, l'exonération est acquise sur le cycle.

Liste des pays les moins avancés bénéficiant de l'Aide Publique au Développement et établie par le Comité d'aide au Développement de l'OCDE en 2022.

- A : Afghanistan — Angola.
- B : Bangladesh — Bénin — Bhoutan - Burkina Faso — Burundi.
- C : Cambodge — Comores.
- D : Djibouti.
- E : Erythrée — Ethiopie.
- G : Gambie — Guinée — Guinée-Bissau.
- H : Haïti
- I : Iles Salomon.
- K : Kiribati.
- L : Lesotho — Libéria.
- M : Madagascar — Malawi — Mali — Mauritanie — Mozambique — Myanmar.
- N : Népal — Niger.
- O : Ouganda.
 - R : République centrafricaine — République démocratique du Congo — République démocratique populaire lao (Laos) — Rwanda.
- S : Sao Tomé-et-Principe — Sénégal — Sierra Léone — Somalie — Soudan — Sud-Soudan.
- T : Tanzanie — Tchad — Timor-Leste — Togo — Tuvalu.
- Y : Yémen.
- Z : Zambie.

La Colombie, le Vietnam, la Tunisie entrent aussi dans le cadre de l'exonération partielle pour les élèves-ingénieurs de l'INSA HdF. De même, les étudiants admis en BUT ou en licence professionnelle, dans le cadre de la convention MEXPROTEC, bénéficieront de l'exonération partielle indiquée ci-dessus.

2) Etudiants inscrits à l'UPHF ou à l'INSA HdF en 2022 (ou avant) :

Les étudiants extracommunautaires inscrits à l'UPHF et à l'INSA HdF (hors élèves ingénieurs) exonérés partiellement à la rentrée 2022 (ou avant) relevant des points 1) et 3), le resteront à la rentrée 2023 sauf s'ils changent de cycle. Un étudiant exonéré partiellement au titre de l'excellence, qui ne valide pas son année, ne pourra plus prétendre à l'exonération partielle.

3) Examen des dossiers de demande d'exonération partielle des droits d'inscription en master présentés au titre de l'excellence du parcours académique :

Les étudiants extracommunautaires possédant une carte d'étudiant de l'année en cours et issus de pays ne répondant pas au critère géographique présenté au 1), pourront déposer un dossier de candidature à une exonération partielle pour leur inscription en master au titre de l'excellence de leur parcours (sauf pour une inscription en master international transport – énergie).

Lors d'un changement de cycle, les étudiants extracommunautaires ayant bénéficié de l'exonération partielle au titre du critère géographique, devront déposer un dossier au titre de l'excellence de leur parcours académique pour leur permettre de conserver leur exonération.

Cette demande sera à faire lors de la première inscription à l'UPHF ou à l'INSA HdF ou lors d'un changement de cycle pour les étudiants inscrits à l'UPHF ou à l'INSA HdF. Une commission examinera selon des critères d'excellence les dossiers déposés.

L'étudiant qui demande à bénéficier d'une exonération partielle, au titre de l'excellence du parcours académique, devra justifier par tous moyens de la qualité de son dossier (moyenne de 14/20 sur l'ensemble des cycles licence et master (ou équivalent), classement, progression...).

La commission se réunira deux fois : mi-octobre et mi-novembre 2023, chacune des composantes et l'INSA HdF y seront représentés. Un arrêté conjoint du directeur de l'INSA HdF et du président de l'UPHF établira la composition nominative de cette commission. Les décisions prises par les chefs d'établissements sur proposition d'un classement souverain de la commission, dans la limite du nombre d'exonérations arrêté par l'UPHF et l'INSA HdF, seront envoyées aux étudiants candidats par les gestionnaires de la commission.

Suite à une question d'un représentant des étudiants, le Directeur de l'INSA HdF rappelle les principes communs au groupe INSA pour les exonérations des élèves ingénieurs du Groupe INSA (voir infra) et évoque l'existence d'accords de doubles diplômes pouvant spécifier des exonérations partielles de droits d'inscription.

Fethi ALOUI s'interroge sur le plafond des 10% au niveau des exonérations via Campus France. Arnel de la BOURONNAYE répond qu'on atteint 9 % des étudiants acquittant des droits d'inscription au niveau de l'INSA HdF.

Le Président du conseil soumet la proposition au vote :

Décision :

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité des voix (23 pour) les dispositions relatives à l'exonération partielle des droits d'inscription pour les étudiants extra-communautaires pour l'année universitaire 2023-2024.

Ludovic VAN OOST présente ensuite la proposition de délibération relative à l'exonération partielle des droits d'inscription pour les étudiants ingénieurs extra-communautaires :

1) Principes communs au groupe INSA :

Au sein des INSA, un dispositif d'exonération partielle du paiement des droits d'inscription différenciés, dans la limite réglementaire de 10% des étudiants acquittant des droits d'inscription, est mis en oeuvre pour les élèves ingénieurs afin de les ramener au niveau des droits à acquitter par les étudiants nationaux et communautaires définis à l'article 3 et à l'annexe tableau 1 de l'arrêté du 19 avril 2019.

Ce dispositif commun ne concerne que la formation d'ingénieur sous statut étudiant, uniquement pour la première année d'inscription de l'étudiant en 1ère, 2ème, 3ème ou 4ème année.

Au titre du soutien à des formations spécifiques, tous les admis primo entrants via le dispositif « recrutement spécifique » en filières internationales sont exonérés partiellement du paiement des droits d'inscription différenciés selon les mêmes modalités que celles définies à l'alinéa précédent.

Pour les recrutements hors recrutement « spécifique » de 1ère année, les INSA décident

-au titre de la politique de solidarité, coopération, promotion de la francophonie souhaitée par le ministère, de retenir la liste en vigueur au 1er septembre de l'année universitaire concernée des pays les moins avancés bénéficiant de l'aide au développement établie par le comité d'aide au développement de l'OCDE, pays ouvrant droit à exonération partielle de ses ressortissants étudiants.
 - au titre du positionnement stratégique du Groupe INSA en matière de formation et de recherche d'inscrire sur la liste des pays ouvrant droit à exonération partielle de ses ressortissants étudiants : la Colombie, le Vietnam, la Tunisie et le Liban.

2) Examen des dossiers de demande d'exonération partielle des droits d'inscription sur critères sociaux et au titre de l'excellence du parcours académique :

Hors primo-inscriptions, les étudiants extracommunautaires possédant une carte d'étudiant de l'année en cours pourront déposer un dossier de candidature à une exonération partielle pour leur inscription sur critères sociaux et au titre de l'excellence de leur parcours.

L'étudiant qui demande à bénéficier d'une exonération partielle, devra justifier par tous moyens la particularité de sa situation : situation financière, évènement imprévisible survenu, qualité de son dossier (moyenne, classement).

Une commission examinera les dossiers déposés, elle se réunira deux fois : mi-octobre et mi-novembre 2023. Un arrêté du directeur de l'INSA HdF établira la composition nominative de cette commission.

Les décisions prises par le directeur de l'INSA HdF, sur proposition d'un classement souverain de la commission et dans la limite du nombre d'exonérations arrêté par l'INSA HdF, seront envoyées aux étudiants candidats par le gestionnaire de la commission.

Le Président du conseil soumet la proposition au vote :

Décision :

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité des voix (23 pour) les dispositions relatives à l'exonération partielle des droits d'inscription pour les étudiants ingénieurs extra-communautaires pour l'année universitaire 2023-2024.

13. Capacités d'accueil en Masters

Ludovic VAN OOST présente les capacités d'accueil en Masters selon les parcours et mentions et les modalités de sélection des étudiants.

		2023/2024						
Mention	Parcours	CAL globale 2023 (TOUT : FI, FA, FC, CPRO, RE, redoublants, réorientations, internationaux)	COL (=Capacité offerte limitée) = nb de places offertes dans TMM2 (hors FC, redoublants, Etudes en France)	Est-ce que l'EPE procède au recrutement?	Quel EPSCP procède au recrutement?	Modalités d'enseignement	Modalités de recrutement	Mention de licences conseillées

			qui passeront par ecandidat)					
Energie	TRANSPORT ET ENERGIE	25	0	OUI	INSA	FI	Dossier	Sciences et technologies Sciences pour l'ingénieur Mécanique Electronique , énergie électrique, automatique
Génie civil	GENIE CIVIL ARCHITECTURAL ET URBAIN	60	48	OUI	INSA	FI, FA, CPRO ,FC	Dossier	Génie civil
	INGENIERIE NUMERIQUE COLLABORATIVE POUR LA CONSTRUCTION	30	26	OUI	INSA	CPRO	Dossier	Génie civil
Gestion de production, logistique, achats	E-LOGISTIQUE	48	38	OUI	INSA	FI ,FA, CPRO ,FC	Dossier	Mathématiques Informatique
Informatique	Technologies Nouvelles des Systèmes d'Information & Décisionnels (TNSID)	24	19	OUI	INSA	FI , FC	Dossier	Informatique
	Ingénierie des Réseaux Communications Mobiles et Sécurité (IRCOMS)							
Mathématiques								
Nutrition et sciences des aliments	MAITRISE DE LA QUALITE ET DES RISQUES POUR LES BONNES PRATIQUES DE FABRICATION EN INDUSTRIE AGRO-ALIMENTAIRE	30	26	OUI	UPHF	FI , FA, CPRO , FC	Dossier Entr etien	Sciences de la vie Sciences de la vie et de la Terre Sciences pour l'ingénieur Sciences pour la santé
Qualité, hygiène, sécurité	/	60	42	OUI	INSA	FI, FA, CPRO ,FC	Dossier Entr etien	Sciences et technologies Sciences pour l'ingénieur Sciences pour la santé Sciences et techniques des activités

								physiques et sportives Physique Chimie
Réseaux et télécommunication	CYBER-DEFENSE ET SECURITE DE L'INFORMATION	48	38	OUI	INSA	FI ,FA, CPRO ,FC	Dossier	Electronique, énergie électrique, automatique Informatique Mathématiques
Sciences et génie des matériaux	INGENIERIE DE LA CHIMIE ET DES MATERIAUX	48	33	OUI	INSA	FI ,FA, CPRO ,FC	Dossier	Chimie Physique, chimie
	MATERIAUX, CONTROLE ET SECURITE	24	17	OUI	INSA	FI , FC	Dossier	Physique, chimie Chimie Sciences pour l'ingénieur Sciences et technologies
STAPS : ingénierie et ergonomie de l'activité physique	Conception de Produits et de Services (CPS)	24	17	OUI	INSA	FI , FC	Dossier	Sciences et techniques des activités physiques et sportives Sciences pour l'ingénieur
	Sciences du Sport et de l'Activité Physique (SSAP)	15	10	OUI	INSA	FI , FC	Dossier	Sciences et techniques des activités physiques et sportives Sciences pour l'ingénieur
	Mesure et Modélisation du Mouvement Humain (3MH)	24	0	OUI	INSA	FC	Dossier	Sciences et techniques des activités physiques et sportives Sciences pour l'ingénieur
	Professions de l'Education Physique et des Sports (PEPS)	25	20	OUI	INSA	FI	Dossier	Sciences et techniques des activités physiques et sportives : management du sport. ; Sciences et techniques des activités physiques et sportives : éducation et motricité. ; Sciences et techniques des activités physiques et sportives : activité physique adaptée et santé.

Transport, mobilités, réseaux	INGENIERIE MECANIQUE - CONCEPTION ET CALCULS MECANIKES ASSISTES PAR ORDINATEUR	24	17	OUI	INSA	FI, FA, CPRO, FC	Dossier Entré tien	Sciences pour l'ingénieur Mécanique Mathématiques Physique
	INGENIERIE EN AUTOMATIQUE, HOMME ET MOBILITE							
	INGENIERIE DES SYSTEMES EMBARQUES ET COMMUNICATIONS MOBILES							
Audiovisuel, médias interactifs numériques, jeux	Ingénierie des Systèmes Images et Sons	24	17	OUI	INSA	FA, CPRO	Dossier Entré tien	Sciences et technologies Sciences pour l'ingénieur Informatique Electronique, énergie électrique, automatique
	Productions	24	17	OUI	INSA	FI, FC	Dossier Entré tien	Sciences et technologies Information-communication Arts Humanités
	Postproduction	24	17	OUI	INSA	FI,FC	Dossier Entré tien	Sciences et technologies Informatique Information-communication Arts Humanités

Il évoque également la mise en place de la nouvelle plateforme nationale (<https://www.monmaster.gouv.fr/>) permettant aux étudiants de candidater pour l'accès en première année de master.

Le Président du conseil soumet la proposition au vote :

Décision :

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité des voix (23 pour) les capacités d'accueil et autres informations relatives aux formations de Master pour la rentrée 2023.

14. Répartition financière de la Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC)

Ludovic VAN OOST présente la proposition de répartition financière de la CVEC suite à la proposition de la Commission Vie Étudiante et de Campus en date 15 novembre 2022.

La loi Orientation et Réussite des Étudiants en date du 8 mars 2018 a instauré la Contribution de Vie Étudiante et de Campus (CVEC).

Son périmètre concerne les actions relatives :

- à l'accompagnement social ;
- à l'amélioration de l'accès aux soins ;
- au développement de la pratique sportive sur les campus ;
- à l'art et la culture dans les établissements d'enseignement supérieur ;
- à l'amélioration de l'accueil des étudiants.

La Commission Vie Étudiante et de Campus a donc été volontairement élargie aux communautés d'agglomération pour être un espace de dialogue et de décision collégiale.

Modalités de paiement et de reversement :

Les étudiants en formation initiale non boursiers versent 95€ au Centre régional des œuvres universitaires et scolaires (Crous) avant de s'inscrire.

Le Crous reverse au minimum 42€ par étudiant en formation initiale à l'université. Pour cela il se base sur 2 remontées de nos effectifs étudiants.

Proposition de répartition soumise au vote du conseil d'administration :

La Commission Vie Étudiante et de Campus s'est réunie le mardi 15 novembre 2022 et a adopté à l'unanimité la répartition suivante en accord avec les représentants étudiants.

Les montants soumis au vote du conseil d'administration sont les suivants dans la limite de 12000 étudiants en formation initiale :

FSDIE: 12,60 € par étudiant (respect du taux plancher de 30%) soit 151 200€ (contre 138 600€ en 2022)

Centre de santé: 6,30€ par étudiant (respect du taux plancher de 15%), soit 75 600€ (contre 69 300€ en 2022)

Appels à projets et Projets transversaux: le delta non alloué sera attribué sur présentation de projets pour les appels à projets. Il servira aussi à financer des projets pluriannuels structurants plus ambitieux (montant prévu 543 200€)

Concernant le Centre de santé, suite à une interrogation sur le coût par étudiant et le montant total indiqué, Ludovic VAN OOST précise qu'il correspond exactement au budget du Centre de santé.

Le Président du conseil soumet la proposition au vote :

Décision

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité des voix (23 pour) la répartition financière de la Contribution Vie Étudiante et de Campus pour 2023.

15. Plan de sobriété énergétique

Ghislaine DENISSELLE, responsable du Pôle du Développement Durable et Responsabilité Sociétale présente le plan de sobriété de l'établissement expérimental UPHF – INSA Hauts-de-France.

Contexte - Enjeux

Légal

Circulaire ministérielle (MESR) du 24/09/2022
Plan de sobriété (Première ministre) du 06/10/2022
« Décret tertiaire » (Art 17 LTECV) Août 2015

Environnemental

Réduction de l'impact environnemental (émissions de CO2) de l'université

Financier

Augmentation des tarifs de l'énergie
 Gaz : + 214%
 Electricité : + 88,5%
 Augmentation du budget de l'université :
 + 2 400 000 € en 2023

Contexte – Méthode

Création d'un « comité de pilotage »
 VP CA et université inclusive et solidaire
 DGS / DGS adjoint
 Pôle DDRS

Types d'actions :
 Fonctionnement général de l'université
 Fonctionnement des entités de l'université

Trois étapes :
 Etat des lieux 2019
 Chiffrage des gains déjà réalisés / en cours de réalisation
 Mise en place d'actions complémentaires

Etat des lieux 2019 - 2022

Consommations 2019 (selon
 circulaire MESR):

Gaz : 15 527 MWh

Electricité : 6 923 MWh

Total : 22 450 MWh

Objectif 2024 : **20 205 MWh**

Réduction demandée : 2 245 MWh

Consommation attendue 2024 :

18 243 MWh

⚠ Cela reste insuffisant pour
 contenir l'augmentation des
 coûts de l'énergie

Action	Gain énergétique attendu	Part de la consommation de 2019
Installation d'un système GTB/GTC sur le campus du Mont Houy	1845 MWh/an	8,22%
Installation d'un système SME sur le campus du Mont Houy	912 MWh/an	6,10%
Rénovation énergétique du bâtiment Eisen et installation de panneaux photovoltaïques	616 MWh/an	2,74%
Consigne de température du chauffage à 19°C (au lieu de 20°C en 2019)	966 MWh/an	4,30%
Fonctionnement de l'espace polyvalent	-137 MWh/an	-0,61%
Total	4202 MWh/an	18,72%

Concertation à mettre en place

Objectif :

Permettre à chacun de trouver les bonnes pratiques au sein de son entité

Communication auprès de la communauté:

- Sur le plan de sobriété et son suivi
- Sur les écogestes

Création de groupes de travail:

- Au sein des composantes de recherche
- Au sein des composantes de formation
- Au sein des services
- Avec Valutec

Actions générales proposées - électricité

Action	Gain énergétique attendu	Part de la consommation de 2019
Extinction des enseignes et éclairage de mise en valeur des bâtiments	5 MWh/an	0,02%
Remplacement de l'éclairage incandescent par des LED selon les campagnes en cours de rénovation des locaux	X MWh/an	X%
Arrêt des chauffe-eaux pendant les périodes de fermetures	3,92 MWh/an	0,02%
Arrêt des distributeurs pendant les périodes de fermetures	2 MWh/an	0,01%
Extinction des lumières quand les lieux sont inoccupés	X MWh/an	X%
Extinction des ordinateurs pour éviter les veilles : objectif 1 000 ordinateurs	192 MWh/an	0,86%
Total	203 MWh/an	0,91%

Actions générales proposées - gaz

Action	Gain énergétique attendu	Part de la consommation de 2019
Rénovation d'une partie du bâtiment Ronzier	75 MWh/an	0,3%
Rationalisation de l'utilisation des locaux le samedi matin : Regroupement de l'intégralité des cours dans chaque ville sur un seul bâtiment	455 MWh/an	2,03%
Baisse de la température de chauffage des gymnases de 19°C à 14°C (selon l'obligation légale)	188 MWh/an	0,84%
Remplacement des calorifuges des canalisations de chauffage	800 MWh/an	3,56%
Installation de têtes thermostatiques dans tous les bureaux / salles de cours	X MWh/an	X%
Réorganisation du temps de travail des agents	87 MWh/an	0,39%

d'entretien en journée		
Fermeture des infrastructures sportives le soir et les weekends	X MWh/an	X%
Total	1 530 MWh/an	6,82%

Conclusions

Rappel 2019 : 22 450 MWh
 Actions déjà menées : - 4 202 MWh
 Actions proposées : - 1 808 MWh
Projection 2024 : 16 440 MWh
(-27%)

En complément :

- Des GT au sein des :
 - Services
 - Composantes de recherche
 - Composantes de formation
 - Filiales
- Un plan de communication sur :
 - Le plan de sobriété
 - Les écogestes

Le Président du conseil soumet la proposition au vote :

Décision

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité des voix (23 pour) le plan de sobriété énergétique.

16. Point sur la rentrée 2022-2023 (information)

Mirentxu DUBAR présente les informations relatives à la rentrée 2022 : effectifs par type de diplôme, par cycle, par groupe de nationalité, par répartition femme/homme, par année d'études et selon le régime de formation (FI-FISE/FA-FISA/FC).

17. Droits de candidature pour l'entrée en 4^{ème} année du cursus ingénieur

Fethi ALOUI présente la proposition de droits de candidature pour l'entrée en 4^{ème} année du cursus ingénieur et le contexte :

- Pour intégrer le groupe INSA en 4^{ème} année, le recrutement est local et est propre à chaque établissement INSA (recrutement local)
- L'admission en 4^{ème} année en cycle ingénieur de l'INSA HdF pour la rentrée 2023 est basée sur un examen des dossiers de candidatures
- Ce recrutement est ouvert aux candidats nationaux et/ou internationaux justifiant d'un niveau de bac+4 au moment de la candidature (ou en cours d'acquisition pendant l'année universitaire 2022/2023). Ce niveau peut être une maîtrise ès-sciences, un Master 1 ou équivalent reconnu ou une 4^{ème} année de cursus ingénieur provenant d'une autre école d'ingénieurs française ou étrangère).

Considérant ce contexte, il est proposé au conseil d'administration d'adopter la délibération suivante :

Les candidatures reçues par l'INSA Hauts-de-France (via eCandidat/Pégase ou via Campus France ou via le réseau n+i), sont assujetties à des frais s'élevant à 105€ par candidature en 2023. Ces frais doivent être acquittés à l'avance avec un justificatif de transfert bancaire au bénéfice de l'INSA Hauts-de-France à l'appui accompagnant chaque dossier de candidature.

Toute candidature ne justifiant pas du paiement de ces frais ne sera pas examinée par le jury d'admission, sera considérée comme dossier incomplet et par suite sera rejetée.

Le Président du conseil soumet la proposition au vote :

Décision :

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité des voix (23 pour) les droits de candidature pour l'entrée en 4^{ème} année du cursus ingénieur.

18. Décisions du Conseil des Etudes (Information écrite, voir documents transmis)

19. Décisions du Conseil scientifique (information écrite, voir document transmis)

Le Président du conseil d'administration

Rodolphe DELAUNAY